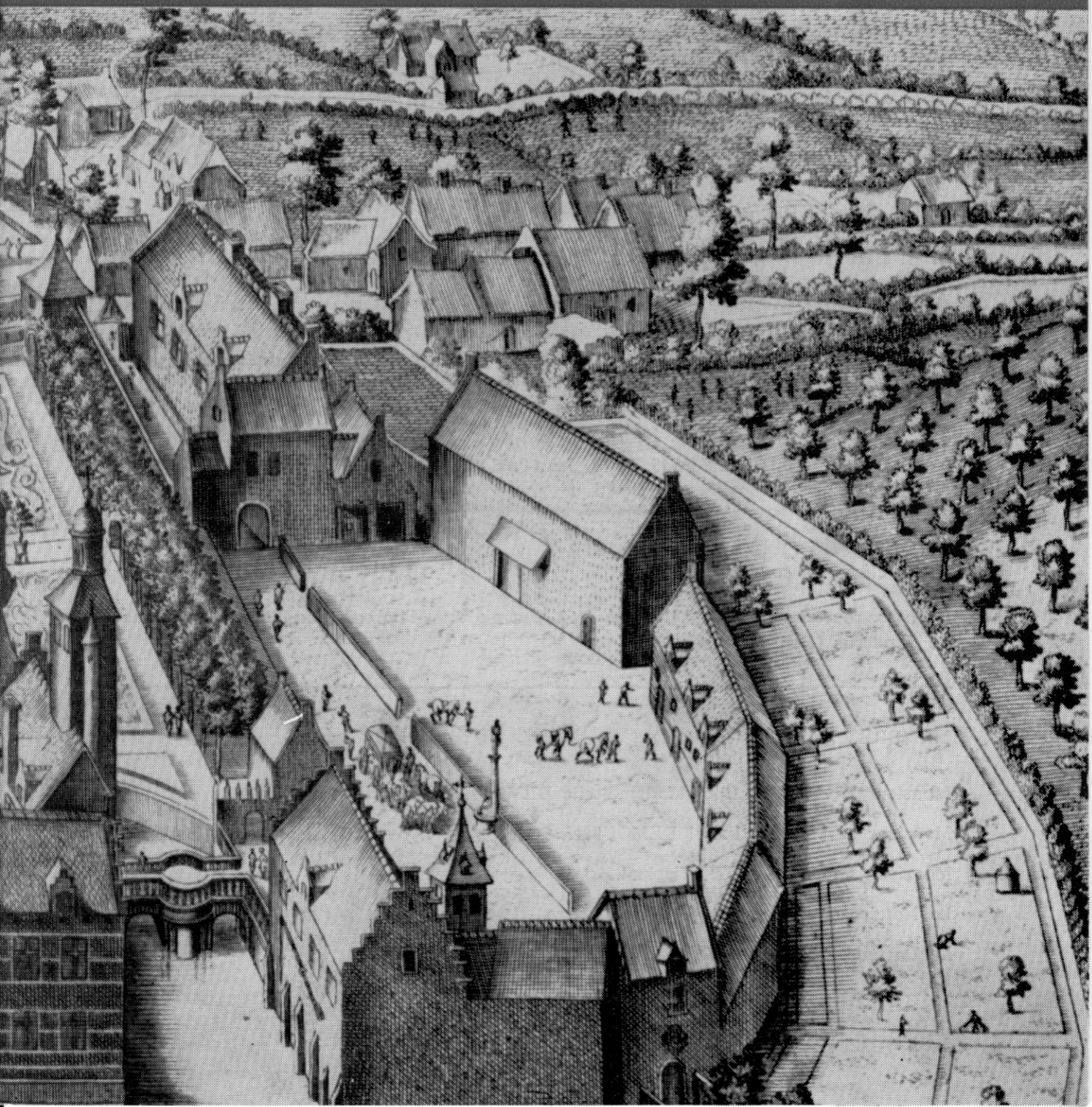
ENTRE SENNE ET SOIGNES

Trimestriel XIX - 1974 6eme année



AUX XVII[e] et XVIII[e] SIÈCLES
MOULIN et BRASSERIE à ITTRE *

LES baux à loyer d'Ittre et de Fauquez, tant du moulin, de la brasserie que des censes abondent dans le Fonds de Corroy-le-Château. Outre les stipulations d'ordre professionnel communes à des baux de cette nature, il est intéressant — et plaisant — d'y glaner les clauses extraordinaires, très fréquentes sous l'Ancien Régime. Les preneurs devaient accomplir toutes sortes de prestations et étaient redevables de nombreuses obligations en nature comme fournir du blé, de la bière, du beurre, du sucre, de l'huile à brûler etc...

... « LE MOULIN ET TOURNANT A EAUWE DUDICT ITTRE ».

Le 15 février 1639, Florent de Rifflart, baron d'Ittre, afferme pour six ans à Adrien Le Febve et Gertrud Pescheur « *le moulin et tournant à eauwe dudict Ittre, avec les Jardins et diccaiges* (1), *quy sont appendant et dépendantz d'iceluy* ».

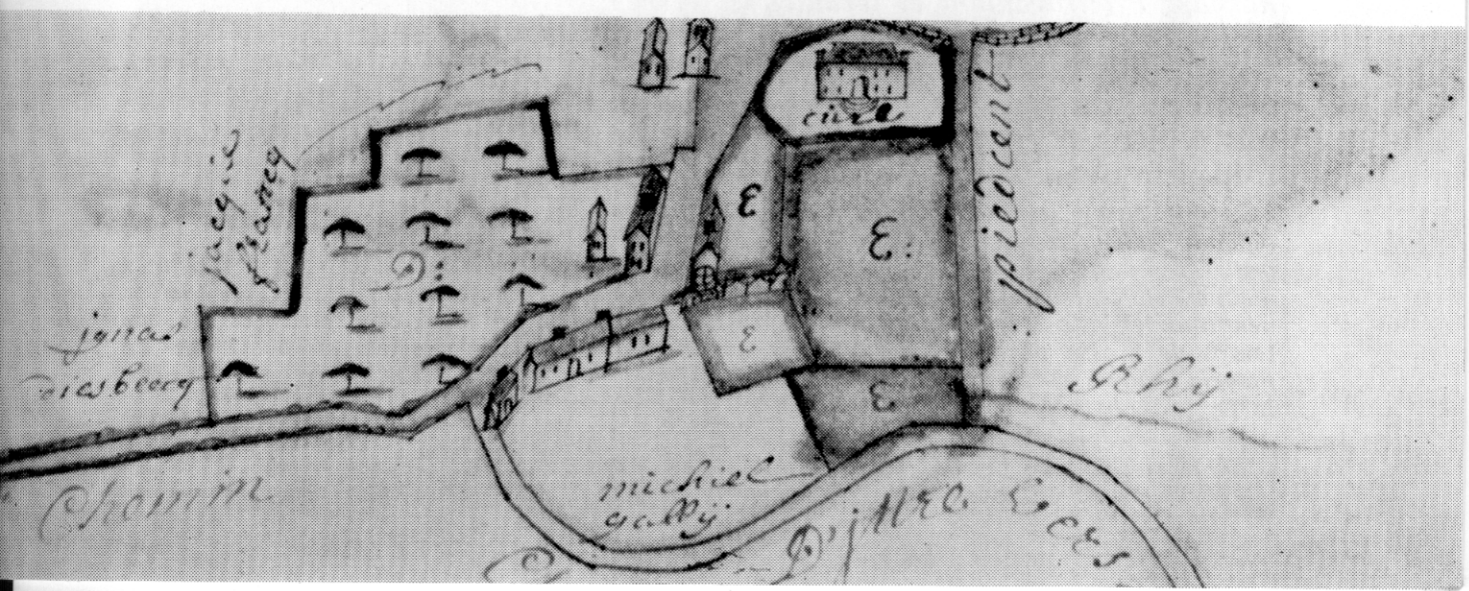
Le preneur, qui occupait déjà le moulin (et qui le recevra pour un nouveau terme de six ans le 27 mai 1644), devra se soumettre à un état des lieux

---

* Les éléments de cet article ont été puisés dans le Fonds de Corroy-le-Château (Archives de l'Etat à Namur), Documents relatifs à la gestion des brasseries et des moulins, Baux de location, n° 2301 Brasserie d'Ittre (1623-1722) et n° 2304 Moulin d'Ittre (1639-1719) et dans les Archives de Corroy-le-Château (copies de documents dressés par l'abbé Nicolas, aumônier à Mozet).

(1) *diccaige :* de dicquage : l'ensemble et la construction des digues, collectif de digues; Godefroy, Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX[e] au XV[e] siècle, Paris, 1881-1895, T. 2, p. 709.

Le bas du village en 1748. Planche tirée de l'Atlas des seigneuries, terres, biens et rentes appartenant au marquis Albert de Rifflart (partie).
On aperçoit à droite du document le Ry-Ternel ou « Rhy ». Sous la cure, en E, le moulin, l'étang et les dépendances. Face au moulin, de l'autre côté du chemin, la brasserie et son pré (en D). — Archives de Mademoiselle de Geradon.



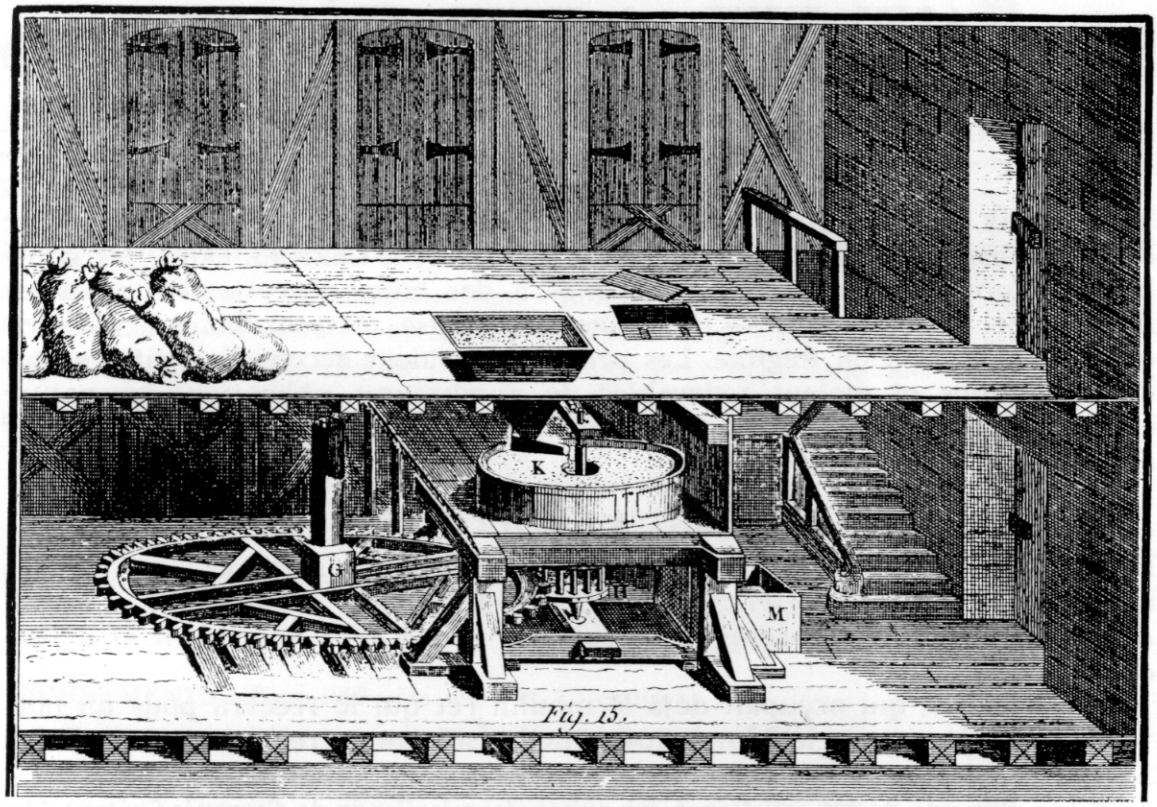


Planche tirée de l'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des connaissances humaines par Diderot et d'Alembert, mise en ordre par De Felice, Yverdon, 1770-1780, 58 vol. Le document représente la partie supérieure du moulin au-dessus de la grande roue. Remarquons la trémie en L et l'auget en K qui, par les secousses qu'il reçoit fait tomber le grain entre les meules où il est écrasé. (Encyclopédie, Planches : T. I, Agriculture et Economie rustique, Moulin à eau, 1775, fig. 15; Texte : T. XXIX, Moulin, 1774, pp. 532 à 552). — Copyright, Bibliothèque Royale, Bruxelles).

par experts. A sa sortie, il rendra le bien dans l'état correspondant à sa description : « *Premier, que ledict Adrien debvera le tout prendre à priserie* (2) *ce qu'est de priserie par gens à ce cognoissant, pour le relivrer ainsy au bout desdits six ans...* ».

Notre meunier veillera à la conservation de « *touttes sortes d'utensilz, harnapz* (3) *travaillant et ferailles* ».

Il entretiendra la bande de terre entourant l'étang et les digues reliant cette bande au moulin. Mais si un orage violent vient à provoquer la rupture des digues, la réparation se fera à frais communs. Le meunier devra toutefois veiller par gros temps à bien ouvrir les vannes pour laisser s'écouler le trop-plein d'eau. Il sera également tenu de vider le Ry malgré les orages.

« Comme aussy serat subiect d'entretenir la sclydée de terre allenthour, et touttes les dicques venant depuis ladicte sclydée jusquez au moulin, à ses despens; réservé grandz oraiges, lesquelz avecqz grande Innondation d'eauwe poldroit desrompre aulcunes dicques, et le cas ainsy advenant se debverat refaire à despens communs. Entendu ce néantmoingz que ledict preneur ou représentant debverat prendre soigneulx resgard, au temps de grosse pluye et oraiges, à ce que de thirer les venterzeaulx, affin que par ce moyen l'eauwe puisse prendre plus libre cours; et pardesoubz serat aussy tenu enwider le Ry, nonobstant orraiges ou aultrement, à ses despens ».

(2) *priserie :* de prisée : estimation, évaluation; en fait, un état des lieux.
(3) *harnap :* de harnas ou harnois : outil, engin; Godefroy, op. cit., T. 4, p. 426.

Au cas où l'on curerait l'étang — ou si l'on effectuait d'autres travaux au moulin —, le meunier ne serait dédommagé que si la vacance de son moulin ou le temps pendant lequel il ne peut moudre, dépasse 15 jours : « *Item, lors que l'on travaillerat à flouer* (4) *le vivier et aultres parte concernantz ledict moulin, ne serat riens déduict audict preneur de ce qu'il serat vacquant, ou qu'il demeurerat sans mouldre pendant le laps de quinze jours; plus avant, serat défalqué* ».

Le preneur payera toutes tailles, tant ordinaires qu'extraordinaires, « *cheminées* (5) *et aultres semblables Impositions, mises ou à mectre par le Prince du Pays ou ses Estatz* ».

Il pourra jouir du « *champ de Laitte* » (le pré de l'Aide) et le faucher, mais s'il le fauche à son entrée, « *il le laisserat à faulcher à sa sortie* ». Il profitera également des coupes apportées aux peupliers (« *Sy joyrat-il encoire des estronnaiges* (6) *des poupeliers* »).

D'autre part, le seigneur s'engage à lui établir une touraille à sécher le grain (« *une toreille à suer grains* »).

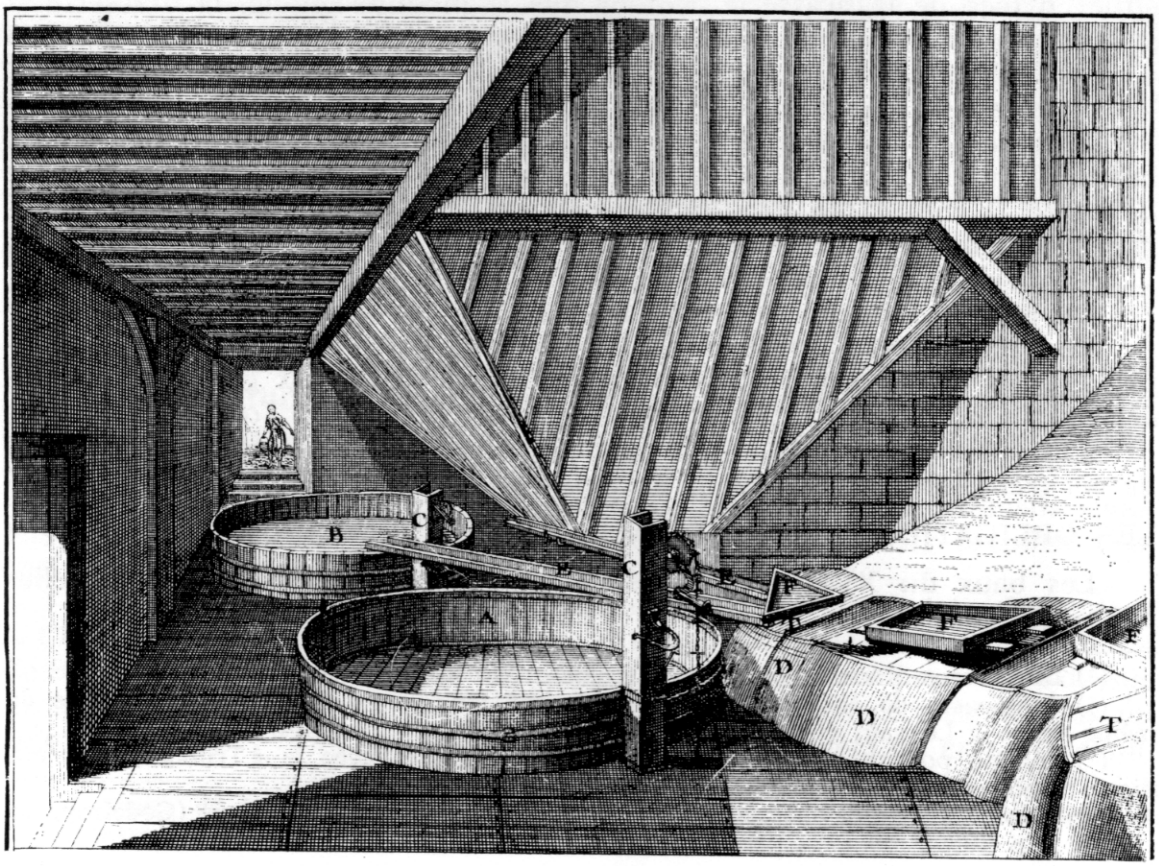
---

(4) *flouer :* comp. avec le mot wallon « *flower* » : curer, vider (Coppens, Dictionnaire Aclot wallon-français, Nivelles, 1950.

(5) Ou feux. Il s'agit de l'impôt sur les feux des habitations.

(6) *estronnaige :* de estronner (estrongner) : ébrancher, élaguer (Godefroy, op. cit., T. 3, p. 657).

Planche tirée de l'Encyclopédie. On voit en A et en B les deux cuves matière. En C, une pompe « à cabarer » (pompe à jeter) se rend dans une cuve plus petite placée sous la cuve matière et appelée reverdoir. D représente les chaudières, E les gouttières et F les bacs. (Encyclopédie, Planches : T. II, Brasserie, 1775, fig. 9; Texte : T. VI, 1771, pp. 295 à 306).



« ITEM LEDICT PRENEUR SERAT TENU DE LIVRER CHACQUE ANNEE... »

Après les obligations « professionnelles » viennent les obligations en nature portant sur le pain de sucre, l'huile à brûler et le vin.

Le meunier sera tenu de donner « *ung pain de succre par chascun an au nouvel an, peusant dix livres* ».

« *Serat-il encoire subiect de livrer, chascun an du présent ferme* ([7]) *six gueildres d'huyle à brusler, le jour de Tous Les Saincts.*

Item, pour une fois, cincqz gueildres de vin aux Annonciades ([8]) *de Nivelles, à la Chapelle Castralle* (du château d'Ittre) *deux patacons, et aux enffans dudict Seigneur six florins; et, pour ung pot de vin* ([9]), *quarante patacons; la moitié prestement; la restante moictié, lors qu'on travaillerat à enwider le vivier, ou massonnaiges* ([10]) *audict moulin* ».

Adrien Le Febve devra enfin fournir le blé au seigneur. Du blé moulu (« *mouturier* ») à livrer chaque semaine, la mouture étant faite gratuitement (« *francqz mouture* »). Il devra également moudre différentes sortes de grains que le seigneur consommera en sa demeure et qu'il lui aura fourni.

... « LA MAISON ET BRASSINNE SEANT AUDICT ITTRE ».

Le 28 juin 1623, en l'échevinage d'Ittre, Florent de Rifflart remet à bail à Maximilien Gob, pour six ans, à dater du 1er août, sa « *maison et brassinne séant audict Ittre* ».

Le preneur entretiendra à ses frais les conduits amenant l'eau (« *les chemins et coulantz d'eauwes* »). Comme pour la plupart des baux de la brasserie, le fermier-brasseur sera obligé de moudre son grain au moulin d'Ittre, situé en face de la brasserie. Notons que le moulin, l'étang, la brasserie et la forge formaient un ensemble appartenant au seigneur et servant d'abord à ses besoins propres.

Il est aussi convenu que le brasseur nourrira un chien pour le seigneur.

Maximilien Gob profitera du blé qu'il trouvera à son entrée mais en laissera pour le seigneur à sa sortie : « *trouvant Jceluy preneur, à son entrée de cense, le foin à son prouffict, le debvant laisser au prouffict dudict Seigneur son maistre à sa sortie* ».

Il pourra enfin mettre deux bêtes à cornes sur les bois du seigneur.

Un bail de 1652 est plus explicite quant aux avantages en nature.

Le preneur sera obligé de livrer, toujours sans déduction de son fermage, « *par chascun an, cincq livres de bon succre et six gueildres d'huille à brusler : le succre à la Saint Jean, et laditte huille à la Toussainct* ».

« *Si debvrat encor débourcer cent florins une fois, et aussy pour un pots de vin trente-six florins, le tout prestement* ».

LES OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES DU BRASSEUR.

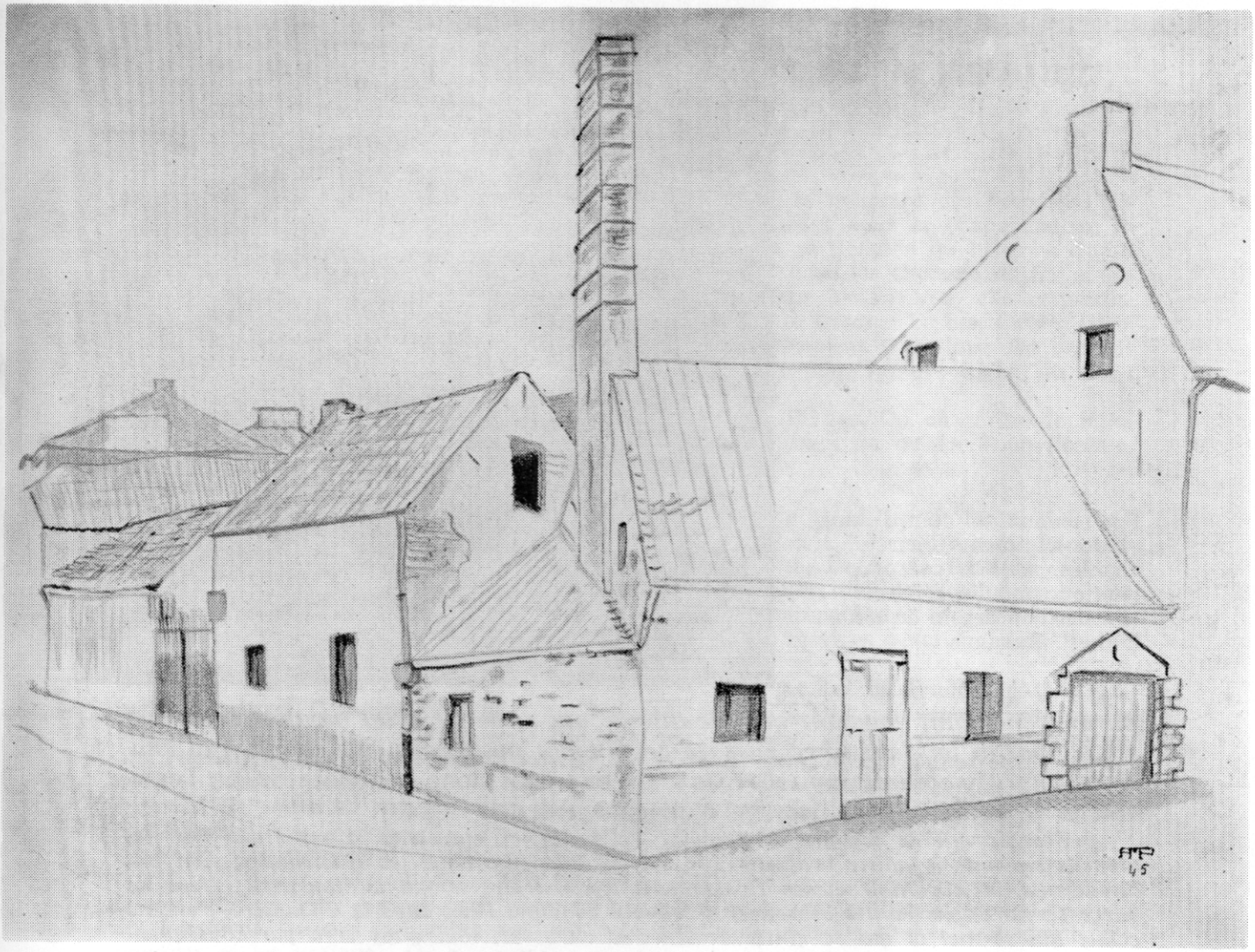
Les baux du XVIIIe siècle détailleront les obligations professionnelles du brasseur.

([7]) Du présent affermage, du présent bail.

([8]) Religieuses de Nivelles. Leur Couvent fut fondé en 1607 par la Supérieure du même Ordre à Louvain qui envoya à Nivelles huit de ses moniales.

([9]) Somme pouvant servir à divers usages. Analogies avec le « Trinkgeld » germanique et nos actuels pots de vin.

([10]) *massonnaige :* de massonage (maçonage) : travaux de maçonnerie (Godefroy, op. cit., T. 5, p. 60).



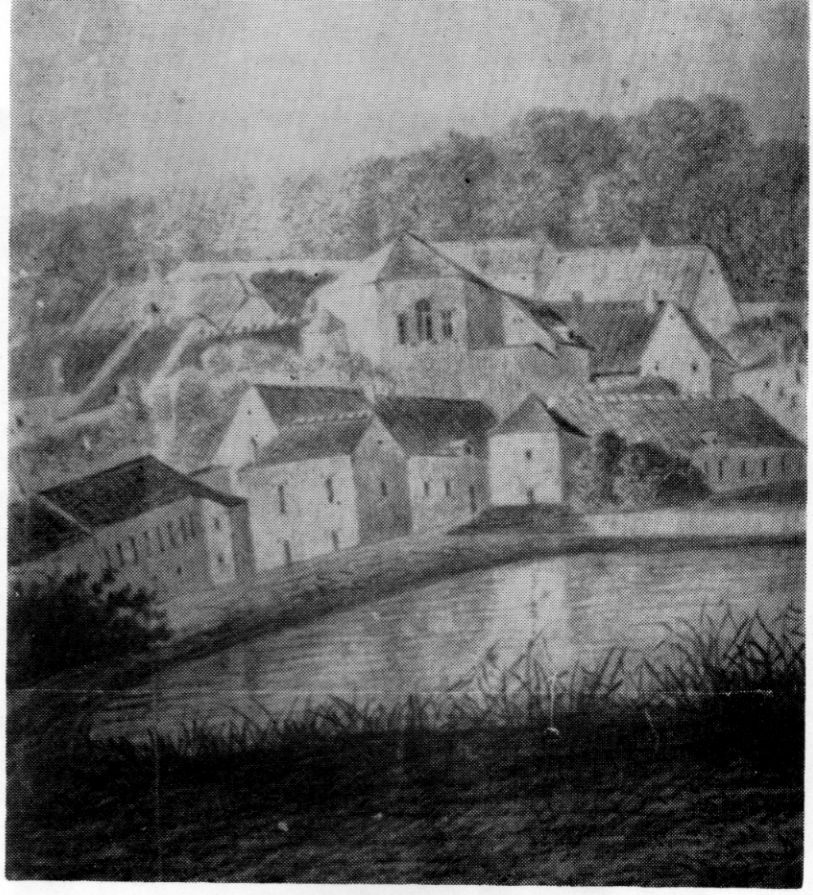
La brasserie d'Ittre en 1945. De droite à gauche, le corps de logis, le vieux bâtiment de 1575 avec sa haute cheminée, la chaufferie et la touraille. Les bâtiments situés à gauche de la grille ainsi qu'à l'arrière formaient l'exploitation agricole. — Dessin d'Anne-Marie Pelgrims.

Le 6 avril 1719, Léopold-Ignace de Rifflart, marquis d'Ittre, déclare avoir mis en ferme à titre de louage, pour six ans, à Michel Minne la « *maison et brasserie avec les autres édifices et l'héritage en dépendant appellée la brassinne d'Ittre, gisante au mesme lieu* ».

Le fermier fournira et entretiendra tous les appareils et ustensils « *mobils* » (du terme juridique mobilier), tandis que le seigneur prendra à sa charge tout l'appareillage immeuble.

Fort intéressante est la mention du bac servant « *à conduire l'eau dans la Chaudière, s'entend celluy qui se met et qui se quitte desseure la chaussée* ». Ce bac amenait l'eau de l'étang du moulin à la brasserie en passant au-dessus de la rue Basse. On trouve sur ce point d'intéressantes précisions dans un acte ultérieur ([11]) :« *un bac suspendu audessus et à travers du grand Chemin,*

([11]) Vente de la brasserie le 2 août 1813, par Charles-Maximilien de Trazegnies à Michel-Joseph Massart et son épouse Caroline Derbaix. (Archives de l'auteur).



Des roseaux, un coin d'étang et des bâtiments bien chaulés, voilà le cadre de l'antique moulin d'Ittre... (Partie d'un dessin de 1860. Coll. F. Ballant).

parmi cependant soignant que rien de ce qui appartient au moulin n'en souffre, et parmi laissant libre passage au chemin pour hommes, chevaux et chariots, chargés comme non chargés ». Ce bac était donc escamotable, on l'enlevait et le remettait au passage d'un chargement.

« *Scavoir que le fermier sera obligé de furnir et entretenir à ses fraix tous les utensils servants à laditte brasserie qui sont mobils, si comme les stucmandes, fourchis, Chaudrons, le Ravardoir et les Instruments à construire le feu au fourneau; Item les bacqz servans dans laditte brasserie et celluy à conduire l'eau dans la Chaudière, s'entend celluy qui se met et qui se quitte desseure la chaussée, tout quoy sera par conséquent de son appartenance; le seigneur metteur n'estant obligé qu'au furnissement et entretient des utensils immobils luy appartenants, qui sont la Chaudière, les cuves, le raffroidissoir et les bacqz conduisants l'eau à la Chaudière, exepté celluy qui est à charge du fermier comme dit cy devant* ».

Le brasseur devra également faire moudre au moulin du seigneur tout le grain dont il aura besoin « *tant pour la consomption* ([12]) *de sa famille et bestiaux, que pour brasser* ». Cela, sans exception et à peine de privation de bail « *moyennant toutte fois qu'on le moulle pour luy autant bien et au mesme prix que pour les autres* ».

LE SEIGNEUR AURA « AUTANT DE BIERE QU'IL LUY PLAIRA ».

Dans la partie du bail traitant des obligations en nature, Michel Minne devra cette fois fournir au marquis d'Ittre dix livres de sucre fin, chaque année à la Saint-Jean, date habituelle. Mais le seigneur pourra surtout avoir toute la bière qu'il voudra : « *Et pourra ledit seigneur metteur faire brasser à laditte brasserie autant de bière qu'il luy plaira pour la consomption de sa maison sans devoir pour ce payer aucunne chose* ».

Jean-Paul CAYPHAS.

([12]) *consomption :* consommation (Godefroy, op. cit., T. 2, p. 257).

Un oncle du Président Giscard d'Estaing enterré à Ittre

L'ANNEE 1896 n'a pas laissé beaucoup de traces dans la mémoire des hommes. Les grands bouleversements du vingtième siècle fermentaient sous la chape épaisse et dorée des certitudes nouvelles qu'apportaient la Science et sa Religion du Progrès. Quant à la Religion chrétienne, grisée par ce monde bien organisé où les chemins de fer et les missionnaires barbus s'élançaient vers un avenir scintillant d'électricité, elle convertissait la piété bourgeoise en monuments de granit et de plâtre flasque. Le bon Curé d'Ittre, le Père Thiernesse, ne pouvait se tenir en retrait d'un mouvement si sublime. On démolit donc l'ancienne église paroissiale pour la remplacer par un Temple digne du Dieu baroque et byzantin qu'exigeait la mode.

Les pioches éventrèrent le vieux caveau des Marquis d'Ittre. On en retira de nombreux cercueils. L'un d'eux abritait la dépouille de Jean-Baptiste de La Tour Fondue, décédé le 18 juin 1767.

Qui était ce gentilhomme et d'où venait-il ?

Personne à vrai dire ne s'était jusqu'ici intéressé à ce Chevalier de Malte peu fortuné qui épousa en 1747 Marie-Josèphe de Rifflart, la fille déjà fort racornie de Léopold-Ignace, Marquis d'Ittre, Comte de Willerval et Intendant du Duché de Brabant.

On savait par l'acte de mariage qu'il était fils de Gilbert de « Wasin », Seigneur de la Tour Fondue et de Gabrielle de « Ribbes ». Mais la plupart des exégètes n'avaient accordé que peu d'attention à ce Seigneur français. Ses origines restaient dans un de ces brouillards factices qu'affectionnent les généalogistes.

Jean-Baptiste était entré le 1er mars 1727 au service du Roi de France en tant que garde du corps. Il devint lieutenant au Régiment de Royal Dragons sous les ordres du Duc de Noailles. Par la suite il se maria, prit part au siège de Berg-op-Zoom, en retira une blessure et la Croix de Saint-Louis, ce qui lui valut dix-neuf ans d'une retraite qu'on imagine paisible dans une aile du château d'Ittre, et clôtura en 1767 une biographie sans surprise. Sa veuve lui survécut plus de douze ans et finit par le rejoindre sous le chœur de l'église.

Voilà où s'arrêtaient les plus savants auteurs.

Mais l'Histoire est une dame fort remuante. Ses convulsions ne donnent à personne la certitude de gésir éternellement dans la poussière de la tranquillité. L'élection récente du Président Giscard d'Estaing est un événement qui marquera sans nul doute les hommes et les nations.

Elle a aussi secoué notre personnage, car Jean-Baptiste de Cousin (et non Wasin, comme l'avait écrit un curé dur d'oreille) de La Tour Fondue n'est autre qu'un arrière-grand-oncle du nouveau maître de la France.

Monsieur Edmond Giscard d'Estaing, père du Président, a bien voulu nous éclairer sur cette parenté.

Les Cousin étaient installés en Bourbonnais depuis 1290. Ils s'établirent en Auvergne lorsque Gilbert de Cousin acheta en 1702 la Seigneurie de La Tour Fondue où habite actuellement l'aîné des Giscard d'Estaing. De son mariage avec Gabrielle des Ribes, il eut sept enfants.

Le troisième, Jean, est notre homme. Un de ses neveux Jacques de la Tour Fondue épousa Lucie-Madeleine Boissières dite d'Estaing, dernière du nom. Leur fille Elise devint la femme de Martial Giscard et l'arrière-grand-mère d'Edmond qui obtint en 1912 (et 1923) de reprendre le nom « d'Estaing ».

Voici comment Ittre, petit village brabançon, peut se targuer d'être relié à l'Elysée de deux façons différentes : la première voie est impériale : c'est en effet le gendre du Marquis d'Ittre, le Maréchal de Saint-Arnaud qui mit au point à l'Elysée en 1851 le coup d'état par lequel un prince à longues moustaches devint Napoléon III. La seconde voie est souterraine : elle part du chœur de l'église et ravive d'impalpables souvenirs.

Marquis Olivier de TRAZEGNIES d'ITTRE.



VERS 1910
A
BOIS-SEIGNEUR-ISAAC

UNE HALTE AU VILLAGE

Après avoir, aux confins de Virginal, croisé la Sennette, salué au passage quelques péniches, le vieux tram à vapeur atteint Ittre et ses arrêts au nom chantant. Du Pont d'Amour, il gagne « la Princesse » à Haut-Ittre. Il quitte alors la vallée des moulins et par les sources et les brumes du Ry-Ternel s'élance vers le plateau de Bois-Seigneur. Un jet de vapeur annonce son arrivée au village, étape avant la ville, Nivelles toute voisine.





La sablière du Marouset vers 1929. Le long du chemin de Virginal, les ouvriers de la sablière avec Adolphe... la locomotive.

A BRAINE-LE-COMTE

JADIS...



Une vue prise du haut de l'ancien moulin à vent vers 1911. On aperçoit la malterie Leheuve, la brasserie Deflandre et l'imprimerie Zech.

L'ENFANT DE GIBERNE N'EST PAS MORT

NON, l'Enfant de Giberne n'est pas mort ! Non seulement vous pouvez le retrouver certains jeudis au marché de Braine-le-Comte et lui acheter un de ces remèdes universels, dont le secret est jalousement gardé depuis près d'un siècle, mais son souvenir est resté vivant dans l'esprit de ceux qui l'ont connu au sommet de la gloire.

CELUI QUI BOIT MA LIQUEUR NE MOURRA PAS...

M. Oscar Lairin, né en 1888, se rappelle une phrase qu'enfant, avec ses camarades il s'égosillait à répéter en rue et dans la cour de l'école : « Celui qui boit ma liqueur ne mourra pas ! »

Il s'agit en fait d'un boniment de l'Enfant de Giberne qui revenait comme un refrain dans leurs jeux, subjugués qu'ils étaient par le prestige du personnage et les artifices de la mise en scène qui accompagnaient ses démonstrations.

UNE POUDRE MAGIQUE...

Mme Julia Bartholomé-Bonaventure, se souvient d'une poudre vendue par l'Enfant de Giberne qui, mélangée au genièvre, soulageait les maux d'estomac et de ventre. Le goût en était si agréable que les enfants prétextaient souffrir de coliques pour obtenir ce « miraculeux » remède.

UNE MERE MAIS TRENTE-SIX PERES...

Mme Magotte a encore en mémoire le texte de l'écriteau qui garnissait l'étal de l'Enfant de Giberne : « L'Enfant de Giberne n'a qu'une mère mais trente-six pères sans compter les marchands de frites ». Il faut croire que cette publicité avant la lettre constituait un certificat de garantie de qualité des produits et remèdes vendus par l'Enfant de Giberne.

JE NE COMPRENDS PAS COMMENT ON PEUT MOURIR..

M. François De Brabanter, né en 1909, se souvenait qu'enfant, au cours des années 1919 et 1920, il avait été subjugué par l'Enfant de Giberne brandissant dans une main une poignée d'herbe et, dans l'autre, un gros oignon et clamant devant de nombreux spectateurs ébahis : « Je ne comprends pas comment on peut mourir si l'on mange cela ». Joignant le geste à la parole, il mordait à pleines dents alternativement dans l'herbe et dans l'oignon. Selon Mme Taminiau, cet oignon n'était en réalité qu'un navet pelé et il est fort probable que l'herbe était en fait une espèce végétale comestible.

POUR MI CE S'RA IN EFAN D'GIBERN' !

M. Pierre Beghin a recueilli un témoignage selon lequel, dans certains cafés de Quenast, se vendaient avant 1914 des « gouttes » d'alcool de qualité inférieure sous le nom d'Enfant de Giberne.

C'est ainsi qu'on entendait souvent, car cette boisson eut son succès, commander : « Pour mi cè s'ra in èfan d'gibern' ! ». On ne sait si cet alcool était vendu par l'Enfant



Un roulement de tambour, une basse « chantante et clamante » voilà l'Enfant de Giberne !
(Dessin de Danielle De Brabanter).

de Giberne ou si les cabaretiers ont simplement tiré profit de sa renommée pour écouler une marchandise n'ayant pas les propriétés, que les consommateurs liaient automatiquement au nom de l'Enfant de Giberne.

POUR FAIRE DE L'HOMME.

Pour montrer qu'il avait du cran, M. Léon Bartholomé, né en 1892, s'est fait arracher toutes les dents de la mâchoire supérieure à l'âge de sept ou huit ans par l'Enfant de Giberne. L'opération s'est déroulée à la sortie de la messe dominicale sur la Grand-Place de Rebecq où l'Enfant de Giberne se présentait deux ou trois fois par an. Bien sûr, l'enfant avait gagné la considération de ses camarades, mais il avait appris à ses dépens que l'opération « sans douleur » n'était que leurre et illusion.

Les souvenirs sont si nombreux qu'ils ont permis d'une part, de reconstituer l'image du personnage, de ses acolytes, de son matériel et de ses boniments et d'autre part, de situer dans la région les endroits où l'Enfant de Giberne avait l'habitude d'exercer ses talents.

A BRAINE-LE-CHATEAU, A BRAINE-LE-COMTE, A ITTRE, A QUENAST, A REBECQ, A TUBIZE...

Partout on le voyait arriver, ou plutôt on l'entendait venir :

— les jours de marché, à Braine-le-Comte où il se présentait deux à trois fois par an à la Grand-Place au marché du jeudi et à Tubize, à la Grand-Place également, mais

aussi à la foire mensuelle aux cochons qui se tenait le premier lundi de chaque mois et qui attirait de nombreux marchands ambulants.
— aux sorties d'usines comme la Soierie de Tubize à proximité du pont de la Senne, les Ateliers Métallurgiques de Tubize, en face de la Cloche d'Or faisant le coin de la rue de l'Industrie et de la rue de la Station (actuellement magasin de meubles), les carrières de Quenast, au Faubourg, où il venait trois à quatre fois par an lors du paiement de la « quinzaine ».
— à l'occasion de la kermesse locale, à Braine-le-Château en mai, près du Pilori, à Ittre à la fête de l'Assomption en l'honneur de Notre-Dame d'Ittre.
— à la sortie de l'office religieux, à Rebecq notamment.
— en face des gares, comme à Tubize.

LE PERSONNAGE ET SES ACOLYTES.

« ... Et, prestigieux, bel homme, avec son képi de capitaine, voici l'Enfant de Giberne, » le fameux dentiste-mécanicien qui opère sans douleur, qui vend des drogues contre » les vers, les tisanes recommandées et garanties pour asthmatiques, bronchiteux et » scrofuleux, des herbes, des simples en sachets, à l'usage des hémorroïdaires... l'Enfant » de Giberne, que la foule admire en souriant. »

Ainsi s'exprimait Louis Picalausa en 1926 dans son ouvrage dédié à Ittre « Un beau village au roman pays de Brabant ».

Selon tous les témoins, l'Enfant de Giberne était vêtu d'une tenue militaire d'officier sur laquelle s'étalaient de nombreuses décorations. Un souvenir précise qu'il portait la barbe. Selon Albert Gréer, une femme habillée avec élégance l'accompagnait qui, après avoir déroulé diverses planches anatomiques, expliquait aux badauds en s'aidant d'une baguette, les principes de la digestion et de la mastication avant de leur proposer tisanes et autres drogues.

L'Enfant de Giberne la présentait comme sa quatrième femme pour démontrer au public la qualité de ses produits qu'il utilisait personnellement pour jouir d'une longue vie et d'une parfaite santé (souvenir de François De Brabanter). Un ou plusieurs musiciens participaient au « show » de l'Enfant de Giberne; ils étaient revêtus d'uniformes de carnaval ou de livrées d'apparat aux couleurs vives et jouaient, aux moments opportuns, du tambour, du piston et parfois de la grosse caisse, soit pour attirer la foule avant que l'Enfant de Giberne de sa « basse chantante et clamante » (1) ne commence un de ses boniments, soit pour couvrir les cris poussés par les malheureux patients qui acceptaient de se soumettre à l'extraction « sans douleur » d'une molaire cariée ou d'une incisive déchaussée.

SA VOITURE.

Tous les témoignages concordent quant à l'utilisation par l'Enfant de Giberne d'un véhicule hippomobile comme moyen de transport.

Il s'agissait d'un coupé tiré par deux chevaux et surmonté d'une impériale où s'installaient les musiciens avec leurs instruments. L'ensemble était peint en noir mais les roues et leurs rayons étaient de couleur rouge, ou jaune, selon certains témoins. La portière d'accès était située à l'arrière de la voiture et des rideaux ornaient les fenêtres latérales, au nombre de deux par côté. Le siège du cocher, situé à l'avant, était surélevé et non couvert. Les chevaux étaient toujours très bien soignés et les harnais brillaient de tous leurs éclats.

SON MATERIEL ET SES ACCESSOIRES.

L'Enfant de Giberne attirait d'abord la foule par les roulements de tambour, entrecoupés des coups sourds de la grosse caisse et des sons aigus du piston. Certains témoins signalent que le tambour était actionné au moyen d'une manivelle. Le deuxième acte se passait sur une chaise où l'Enfant de Giberne grimpait tandis que ses produits étaient

(1) Louis Picalausa. Un beau village en roman pays de Brabant.

étalés sur une table. Chaise et table étaient empruntées dans un cabaret à proximité du lieu de ses « ébats ». Pendant qu'il débitait ses boniments, « sa » femme présentait les planches anatomiques et les bocaux contenant des vers soi-disant solitaires, dont ses patients auraient été libérés grâce à ses remèdes.

La chaise servait aussi à faire asseoir les patients devant subir une extraction dentaire. Cette extraction était opérée par l'Enfant de Giberne lui-même à la pointe du sabre. Des témoignages font état d'un acolyte se présentant comme le premier « volontaire » afin de permettre à l'Enfant de Giberne de montrer son savoir. A cet effet, il faisait sauter une dent qu'il avait au préalable dissimulé dans la main, sans que le patient n'ait poussé de cri. Stimulés par ce succès, d'autres personnes se décidaient à tenter l'aventure : la séance était ouverte et les tambours roulaient de nouveau pour couvrir les cris des patients suivants, qui, aux yeux de l'assistance, paraissaient bien moins courageux que le premier. Le sabre était parfois remplacé par un outil en forme de crochet.

SES PRODUITS.

La renommée de l'Enfant de Giberne avant 1914 a fait considérer les produits qu'il proposait comme des remèdes universels convenant pour guérir tous les maux. Il les présentait néanmoins comme des remèdes spécifiques pour les troubles de l'appareil digestif (estomac, intestins et vers solitaires) et les maux de dents.

Les remèdes pour la digestion étaient débités en paquets contenant soit de la poudre soit des racines, l'une à dissoudre dans du genièvre, les autres à faire macérer, toujours dans du genièvre. Les racines conféraient au genièvre un goût très amer, tandis que la poudre leur donnait un goût agréable et convenait spécialement aux enfants.

Les thés et tisanes vendus en sachets étaient souverains pour les maux de dents mais calmaient aussi l'asthme, la bronchite, les hémorroïdes, la scrofule, etc., et particulièrement les douleurs imaginaires.

ENFANT DE GIBERNE QUI ETES-VOUS ?

« Enfant né d'un militaire en activité », c'est ainsi que Littré définit l'Enfant de Giberne.

Dans notre région, l'Enfant de Giberne, c'est bien plus que cela. Né probablement d'un père militaire, originaire du Hainaut ou du Brabant Wallon, où il s'était installé et où il se complaisait à se produire, il est resté l'image d'un homme prestigieux.

Arracheur de dents, charlatan de foire, marchand ambulant, l'Enfant de Giberne fut tout cela à la fois, mais il fut aussi bien davantage pour tous ceux qui, vers les années 1900, l'attendaient impatiemment pour reconstituer leurs provisions de drogues « miracles ». Remèdes réels ou irréels, peu importe, il apportait à ceux qui souffraient un soulagement qui, pour eux, représentait le salut.

Bien sûr, nous ne sommes plus en 1900, le progrès a apporté d'autres techniques de guérison et l'auréole qui entourait l'image de l'Enfant de Giberne n'est plus.

Et pourtant, il vient encore présenter ses produits dans les marchés des environs; le coupé noir, les chevaux rutilants, les musiciens aux uniformes chamarrés ne sont plus là, le sabre lui-même a été rangé au grenier, mais l'Enfant de Giberne, fidèle à la tradition ancestrale, a succédé à l'Enfant de Giberne.

L'Enfant de Giberne n'est pas mort, vive l'Enfant de Giberne longtemps encore !

Composition et texte de Raoul BONAVENTURE et Christian DE BRABANTER, membres de « LA TOUR D'HOBRUGES », Cercle de Recherches Historiques et Folkloriques à Tubize, d'après les souvenirs de nombreux témoins que les auteurs remercient de leur précieuse collaboration.

Septembre 1974.



Entre monts
et vallées,
un village,
un chariot,
des labours,
image éternelle
d'un temps
suspendu...

REBECQ

VERS 1600

Enluminure tirée
d'un des albums
de Croy :
Braine-le-Comte
et sa châtellenie.
Cod. Min. 50, VI,
f° 18 v
Bild - Archiv und
Porträt-Sammlung.
Bibliothèque
Nationale
d'Autriche. Vienne.

Imprimeries HAVAUX (SPRL), B - 1400 Nivelles